

Communication municipale au Conseil communal N° 679 / 2023

Séance du 30 octobre 2023

Sécurisation de la route du Landar

La Municipalité, en accord de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), a décidé de modifier le marquage de la route du Landar (RC 770).

Après une période d'essai, la présélection provisoire donnant accès au chemin des Brûlées a été pérennisée. Pendant cette phase de test, correspondant au chantier routier de la route de Belmont, il a été démontré que cette présélection provisoire n'avait engendré aucun problème de fluidité de trafic et confirmé les avantages suivants :

- Le parcours des bus TL a été réduit ;
- Le trafic, et par conséquent le bruit routier, ont été réduits sur la route de Belmont. Cette démarche répond à des plaintes régulières des habitants de ce quartier ;
- Le trafic autour du collège de Corsy a été de facto réduit, rendant les abords de cet établissement scolaire plus sûr ;
- Les infractions dues aux dépassements de vitesse ont fortement diminué.

Le carrefour de la route de Converney avec la route du Landar a également été modifié, cet aménagement étant jugé problématique par les services techniques lutriens, Police Lavaux et les habitants du secteur.

Cette transformation a consisté en la mise en place d'une présélection et une voie d'insertion sur la voie de dépassement de la route du Landar. Ce nouveau marquage a permis de sécuriser l'entrée et la sortie de la route de Converney sur la route du Landar.

Pour achever l'aménagement de ce carrefour, il est également prévu de réaliser un nouveau trottoir de 75 m de long et une aide à la traversée afin de permettre aux habitants du quartier de Converney de franchir la route du Landar.

Ces deux aménagements sont demandés depuis longtemps par les habitants du quartier et leur permettront de rejoindre l'arrêt de bus en toute sécurité. L'éclairage public sera également complété pour répondre aux normes relatives à cette nouvelle traversée piétonne. Le nouveau trottoir sera construit après sa mise à l'enquête, soit durant le printemps 2024, ceci sous réserve d'éventuelles oppositions.



AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
Charles Monod



Le secrétaire
Patrick Csikos

Adopté en séance de Municipalité du 9 octobre 2023.